

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 43-399-1930 rendant exécutoire le 4e rôle supplémentaire des patentes (tableau BB) de l'exercice 1929.

n° 43-399-1930

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
1 février 1930

Numéro JO  
n° 399 du 01/02/1930

Date du numéro  
1 février 1930

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 décembre 1912. sur le régime financier des colonies

**Vu** l'arrêté local du 17 mars 1928, modifiant l'article 17 de l'arrêté précité réglementant la contribution des patentes à la Côte française des Somalis

sur la proposition du chef du Bureau des contributions

Le Conseil d'administration entendu, dans sa séance du 1er février 1930,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

— Est rendu exécutoire le 4e rôle supplémentaire des patentes (tableau B) de l'exercice 1929, s'élevant à la somme de vingt et un mille six cent trente-deux francs.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.